COMMISSION SCOLAIRE DU FER	**POLITIQUE**
	Page 1 de 6

TITRE : POLITIQUE CULTURELLE	**RÉPONDANT**
ORIGINE :	Direction des Services éducatifs
DESTINATAIRES :	Directions des unités administratives
Entrée en vigueur : 1er juillet 2008	**Résolution no** : CC2007-2008/185

POLITIQUE CULTURELLE

1. Fondements
2. Définition
3. Champ d'application
4. Buts
5. Orientations et objectifs
6. Rôles
7. Entrée en vigueur

1. Fondements

Le ministère de l'Éducation dans son énoncé de politique **«L'ÉCOLE, TOUT UN PROGRAMME»** insiste sur le rehaussement culturel des programmes d'études.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec dans sa **POLITIQUE CULTURELLE – NOTRE CULTURE - NOTRE AVENIR**, définit ainsi une de ses orientations majeures : **«Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture»** en reconnaissant l'école comme **«voie privilégiée d'accès à la culture»**.

De plus, dans le cadre du Renouveau pédagogique, le gouvernement du Québec vise à rehausser le niveau culturel des programmes de formation.

À la lumière de ces données de base, et reconnaissant que **l'école inclut dans sa mission de faire découvrir aux élèves le plaisir des choses de l'esprit**, la Commission scolaire du Fer veut se doter d'une politique qui aide à enrichir, par les arts et la culture, les attitudes, les aptitudes et les compétences transversales des élèves, qu'elles soient d'ordre intellectuel, affectif, personnel et social ou de la communication.

2. Définition

«La culture, c'est ce qui nous permet de comprendre le monde, c'est-à-dire comment les hommes et les femmes ont répondu par le passé et répondent aujourd'hui aux questions et aux problèmes posés par la vie, mais aussi comment ils ont concrétisé leurs rêves et leurs projets».

Monique Boucher, Vie pédagogique, mars 2001

3. Champ d'application

Cette politique culturelle vise la direction de la Commission scolaire du Fer, son personnel, ses élèves et la communauté.

4. Buts

Par sa politique culturelle, la Commission scolaire du Fer reconnaît que la promotion de la culture fait partie intégrante de sa mission éducative et entend supporter ses établissements dans cette réalisation.

Par sa politique culturelle, la Commission scolaire du Fer veut consolider la place de la culture comme outil pédagogique et de socialisation dans le respect de la diversité.

Elle entend supporter ses établissements dans la réalisation de leur mission éducative.

5. Orientations et objectifs

ORIENTATION 1

Sensibiliser tous les intervenants de l'organisation scolaire d'une part, les élèves et leur famille d'autre part, à l'importance de la culture dans la vie.

OBJECTIFS :

Offrir des activités de sensibilisation à l'importance de la culture.

Intégrer la dimension culturelle dans les différents outils de communication de la commission.

ORIENTATION 2

Susciter l'adhésion de tous les intervenants au développement culturel.

OBJECTIFS :

Intégrer la dimension culturelle au projet éducatif des écoles.

Faire connaître les différentes mesures de soutien financier reliées à la culture.

ORIENTATION 3

Faciliter les échanges entre les différents intervenants pour développer le partenariat.

OBJECTIFS :

Promouvoir la collaboration avec les intervenants culturels du milieu (municipalités, diffuseurs, bibliothèques, musées, artistes, artisans, etc.).

Favoriser un réseau d'échanges des productions de chaque établissement.

ORIENTATION 4

Reconnaître et **valoriser** les activités artistiques et culturelles existantes et en favoriser la continuité. **Encourager** l'émergence de nouveaux projets culturels.

OBJECTIF :

Encourager ses établissements à offrir annuellement à tous les élèves du territoire, au moins un spectacle dans une salle de spectacle ou un auditorium.

ORIENTATION 5

Promouvoir, dans toutes les facettes de sa mission, de ses orientations et de ses priorités, la langue française comme élément important du patrimoine culturel.

OBJECTIF :

Prioriser les productions francophones.

Afin de supporter la mise en œuvre de ces orientations et objectifs la Commission scolaire du Fer désire créer un COMITÉ CULTUREL.

6. Rôles

RÔLES DU COMITÉ CULTUREL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FER :

Le rôle du comité culturel peut s'apparenter à celui du levain dans la pâte, le ferment qui permet d'activer la vie artistique et culturelle au sein de la commission scolaire.

Soutenir la mise en œuvre de la politique culturelle;

Procéder à l'évaluation annuelle de la politique et à la mise à jour de son plan d'action;

Superviser la gestion des projets du programme *La culture à l'école*, en partenariat avec les ministères de l'Éducation et de la Culture;

Sensibiliser les instances de la Commission scolaire à l'importance de l'intégration de la dimension culturelle à l'école;

Coordonner certaines activités culturelles pour l'ensemble de la Commission scolaire (Semaine des arts et de la culture à l'école, expositions, etc.).

***LES ACTEURS DU COMITÉ CULTUREL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FER SERONT* :**

- un représentant des services éducatifs;
- un responsable du dossier culturel à la Commission scolaire du Fer;
- un directeur ou une directrice d'école primaire;
- un directeur ou une directrice d'école secondaire;
- un directeur ou une directrice de Centre d'éducation aux adultes;
- un enseignant ou une enseignante représentant le niveau préscolaire primaire;
- un enseignant ou une enseignante représentant le niveau secondaire;
- une personne représentant le domaine artistique et culturel du territoire;
- un commissaire et un substitut.

N.B. : Ce comité sera formé au début de chaque année scolaire.

RÔLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FER :

Promouvoir l'information et l'animation culturelles auprès de l'ensemble du personnel de son organisation;

Soutenir son comité culturel;

Soutenir, en priorité, les réalisations des élèves et des personnes qui rayonnent sur l'ensemble de son territoire;

Signer des ententes avec les partenaires culturels au besoin;

Désigner un responsable du dossier culturel.

RÔLES DES ÉTABLISSEMENTS :

Intégrer la dimension culturelle dans le projet éducatif de l'école;

Consulter le personnel sur les besoins reliés au domaine culturel;

Promouvoir la présentation de projets culturels;

S'assurer de la participation de l'équipe école aux activités culturelles planifiées;

Collaborer à la visibilité en publicisant les projets et réalisation culturels auprès du conseil d'établissement, du comité culturel et de la Commission scolaire;

Favoriser le partenariat dans l'élaboration des activités culturelles dans chacune des communautés.

Établir, au besoin, des collaborations locales avec ses partenaires culturels;

Mettre à la disposition du personnel des documents pédagogiques permettant de préparer les élèves à une activité culturelle;

Coordonner la logistique des activités culturelles : réservations, transport, collecte de fonds, etc.;

Servir de relais au comité culturel de la Commission scolaire du Fer.

7. Entrée en vigueur

Cette politique entrera en vigueur le 1er juillet 2008.